

Fonction publique: une loi mobilité pour mieux licencier?

Editorial de Patrick Gonthier

5 février 2010 Déstabilisation La loi sur la mobilité a été adoptée en procédure d'urgence en août 2009. Le décret sur la "réorientation professionnelle", issu de cette loi, sera examiné au Conseil supérieur de la Fonction publique le 11 février. La "réorientation professionnelle", le licenciement après trois propositions accompagnent une profonde déstabilisation de la Fonction publique, de ses missions, du statut des agents. Imposées sans concertation, rejetées par les organisations syndicales, ces dispositions s'ajoutent à une Révision générale des politiques publiques (RGPP) qui, à tous les niveaux, affaiblit les services rendus aux usagers, inquiète les fonctionnaires sommés d'être plus "efficaces" avec moins de moyens. L'UNSA Education continue de dénoncer une loi qui visera, au bout du compte, à substituer le contrat au statut, à augmenter les suppressions d'emplois, à donner moins de garanties aux fonctionnaires qu'aux salariés du secteur privé.

Patrick Gonthier

Secrétaire général de l'UNSA Education